France : Pour la première fois les clandestins algériens seraient concernés par une mesure de régularisation collective

01/12/2012 à 18h22

Jusqu'à maintenant, les Algériens ont été systématiquement exclus des mesures de régularisation collective, y compris celle décidée par l'ancien gouvernement socialiste de Lionel Jospin entre 1997 et 1998. La cause ? L'accord bilatéral de 1968 sur l'immigration n'applique pas aux Algériens les dispositions réservées aux autres étrangers. Mais cet argument est aussi utilisé par les gouvernements français pour pousser Alger à accepter une révision des accords bilatéraux.

L'opération de régularisation des sans-papiers sera un test pour les intentions du gouvernement socialiste en matière d'immigration avec l'Algérie.

Mais cette fois, les choses devraient se passer différemment. Mercredi, le ministre français de l'Intérieur Manuel Valls a publié une circulaire dans laquelle il précise les critères de régularisation des sans-papiers. «*La circulaire sur la régularisation des sans-papiers concerne toute les nationalités*», a affirmé ce vendredi à *Tout Sur l'Agérie* le service de communication du ministère français de l'Intérieur.

À Alger, on suit avec intérêt l'opération. «*Théoriquement la nouvelle circulaire ne devrait pas concerner les ressortissants algériens en situation irrégulière*», explique à TSA une source diplomatique algérienne. Toutefois, «*il serait demandé aux services des étrangers d'apprécier au cas par cas pour l'admission exceptionnelle au séjour pour cette catégorie d'Algériens. En attendant l'application sur le terrain, il*

semble donc que les Algériens pourront bénéficier des mêmes critères de régularisation que les autres. Mais nous verrons l'application sur le terrain», ajoute-t-elle.
TSA